



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 31 juillet 2012 à 13 h 30
en la salle de réunion (#240) de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à
Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absences :

MM. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre

La séance est tenue sous la présidence du préfet suppléant, madame Victoire Marin, maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Baux de location (VMD, SFPQ, CFE);
- 4- Bâtiment du 145, Soucy :
 - 4.1 Entériner entente – Utilisation des locaux en situation d'urgence;
 - 4.2 Offre d'achat;
- 5- Nom de la MRC – Avis de la Commission de toponymie;
- 6- Logo;
- 7- Résolution CE-12-01-555 du CLD – Mesure pour atteindre l'équilibre budgétaire;
- 8- Demande de la SÉPAQ;
- 9- Colloque ADGMRCQ, les 5, 6 et 7 septembre 2012 à Tadoussac;
- 10- Dossier GRH :
 - 10.1 Suivi
 - 10.2 Consultation projet code d'éthique;
- 11- Demande de soutien financier du Comité centre-ville de Matane pour la fête du Centre-ville, le 25 août 2012;
- 12- Résolution #12-06.109 de la municipalité de Sainte-Paule – Revenus des constats d'infraction émis par la SQ;
- 13- Grands Prix de la ruralité 2012;
- 14- Dossier Forêt de proximité – Présentation de rapport (date et coût);
- 15- Résultat préliminaire arpentage – terrain TPI;
- 16- Période de questions;
- 17- Varia;
- 18- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 495-07-12

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum requis et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 496-07-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS (VMD)

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu le 30 avril 2012, que VMD avait déjà utilisé l'option de renouvellement prévu au bail échu et que Desjardins a confirmé son choix de conclure un nouveau bail pour trois ans;

CONSIDÉRANT QU'il était convenu de réviser les taux de location des nouveaux baux afin de tenir compte de la nouvelle réalité des locataires qui doivent assumer directement les comptes de taxes municipales et scolaires en raison de la fiscalité municipale et du fait que la MRC est propriétaire de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature du bail avec Gestion VMD inc., filiale de Valeurs mobilières Desjardins, et ce, selon les paramètres suivants :

- Bail durée de 3 ans du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2015 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement une période de 1 an;
- Loyer pour une superficie de 1 998 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix Pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2012-2013	8,05 \$	1 340,33\$	16 083,90\$
2013-2014	8,30 \$	1 381,95\$	16 583,40\$
2014-2015	8,55 \$	1 423,58\$	17 082,90\$
Total			49 750,20\$

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de 5 espaces de stationnement;
- Autres clauses du bail de location et quelques modifications demandées par M^e Marc-André Godin, Gestion des baux, Direction stratégie immobilière, Mouvements Desjardins;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 497-07-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION – SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PARAPUBLIQUE DU QUÉBEC (SFPQ)

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu le 30 juin 2012 et que le SFPQ n'a pas signifié son intention de renouveler selon les modalités du bail (pré-avis de 6 mois);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le SFPQ est intéressé à demeurer locataire du local 306;

CONSIDÉRANT QU'il était convenu de réviser les taux de location des nouveaux baux afin de tenir compte de la nouvelle réalité des locataires qui doivent assumer directement les comptes de taxes municipales et scolaires en raison de la fiscalité municipale et du fait que la MRC est propriétaire de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'un bail avec le Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), et ce, selon les paramètres suivants :

- Bail durée de quatre (4) ans du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement une période de 2 ans (24 mois);
- Loyer pour une superficie de 1881 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix Pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2012-2013	7,70\$	1 206,98 \$	14 483,70 \$
2013-2014	7,95\$	1 246,16 \$	14 953,95 \$
2014-2015	8,20\$	1 285,35 \$	15 424,20 \$
2015-2016	8,45\$	1 324,54 \$	15 894,45 \$
Total			60 756,30 \$

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire sans remboursement par la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de 5 espaces de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 498-07-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION – CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES (CFE)

CONSIDÉRANT QUE le local du 156, Soucy est vacant et que le Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent souhaite en faire la location pour agrandir son espace;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Rimouski, ayant son siège social au 100, rue Julien-Réhel, Rimouski, Québec, agit à titre d'administratrice responsable du Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il était convenu de réviser les taux de location des nouveaux baux afin de tenir compte de la nouvelle réalité des locataires qui doivent assumer directement les comptes de taxes municipales et scolaires en raison de la fiscalité municipale et du fait que la MRC est propriétaire de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE le comité administratif autorise la signature d'un bail avec le Centre financier aux entreprises du Bas-Saint-Laurent et ce selon les paramètres suivants :

- Durée du bail du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2015 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement;
- Loyer pour une superficie de 625 pi², auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables;

Année	Prix Pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut*
2012	6,75 \$	351,56 \$	1 406,24 \$
2013	6,85 \$	356,77 \$	4 281,24 \$
2014	6,95 \$	361,98 \$	4 343,76 \$
2015	7,05 \$	367,19 \$	4 406,28 \$
Total			14 437,52 \$

* Le loyer annuel brut pour 2012 est calculé sur quatre (4) mois.

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire sans remboursement par la MRC;
- Possibilité de négocier un congé de loyer d'un montant maximum de 5 000 \$, en raison des travaux de démolition requis pour ramener une «coquille» et que l'aménagement des lieux seront effectués par le locataire;
- Vérification du fonctionnement du climatiseur et réparation par la MRC le cas échéant;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Aucun espace de stationnement additionnel;
- Tous les frais reliés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- Utilisation de l'entrée du côté Bon-Pasteur;
- Autres clauses standards du bail de location;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 499-07-12

BÂTIMENT DU 145, SOUCY – ENTÉRINER ENTENTE AVEC LA RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS – UTILISATION DES LOCAUX EN SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT la demande pour l'utilisation des locaux du bâtiment propriété de la MRC sis au 145 Soucy, en situation d'urgence nécessitant l'évacuation des résidents et le besoin pressant dans le cadre de la procédure d'accréditation de la Résidence des Bâtitisseurs;

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale, ayant préalablement consultée le préfet suppléant et l'assureur de la MRC, a confirmé cette permission le 11 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif entérinent la décision de la directrice générale et la permission d'utilisation des locaux du bâtiment propriété de la MRC sis au 145 Soucy, en situation d'urgence nécessitant l'évacuation des résidents de la Résidence des Bâtitisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Bâtiment du 145, Soucy – offre d’achat

Les membres du comité administratif sont informés de la réception d’une offre d’achat pour l’immeuble. Le promoteur sera informé qu’une promesse d’achat est actuellement valide.

RÉSOLUTION 500-07-12

NOM DE LA MRC – AVIS DE LA COMMISSION DE TOPONYMIE

CONSIDÉRANT la résolution 318-05-12 demandant l’avis de la Commission de toponymie selon deux formes soit «Matanie» ou «La Matanie» pour le changement de nom éventuel de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l’avis de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation du bâtiment doit indiquer le nom de l’Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l’unanimité :

QUE les membres du comité administratif confirment le choix de la désignation «La Matanie» pour le changement de nom de la MRC et pour la désignation de l’édifice sur la signalisation en cours d’élaboration.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Logo

Les membres du comité sont informés par la directrice générale de la possibilité de consultation du fournisseur de la signalisation et de l’affichage *Posimage* pour d’autres suggestions pour le logo. Le comité donne son consentement.

Résolution CE-12-01-555 du CLD de la MRC de Matane – Mesure pour atteindre l’équilibre budgétaire. Le comité souhaite que ce dossier soit traité par le Conseil.

Demande de la SÉPAQ - annulation d’intérêts

Les membres du comité n’acceptent pas de faire remise des intérêts en lien avec le compte de taxes.

RÉSOLUTION 501-07-12

COLLOQUE ADGMRCQ, LES 5, 6 ET 7 SEPTEMBRE 2012 À TADOUSSAC

CONSIDÉRANT le colloque de l’Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2012 à Tadoussac;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale de la MRC de Matane, à participer au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 5, 6 et 7 septembre 2012 à Tadoussac;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier GRH

Suivi

La directrice générale informe les membres du comité du suivi de dossiers de gestion des ressources humaines avec le SCFQ, section locale 4602.

Consultation projet code d'éthique

La directrice générale valide avec les membres du comité, l'utilisation du modèle de Code d'éthique et de déontologie des employés, proposé par les organisations UMQ/COMAQ/GRHMQ/ADGMQ. Après consultation du document remis, les membres du comité se disent d'accord pour que ce modèle serve pour l'élaboration de celui de la MRC de Matane qui doit être adopté d'ici le 2 décembre 2012.

Demande de soutien financier du Comité centre-ville de Matane pour la fête du Centre-ville, le 25 août 2012. Le dossier est référé au CLD.

Résolution #12-06.109 de la municipalité de Sainte-Paule – Revenus des constats d'infraction émis par la SQ – Le comité souhaite que ce dossier soit traité par le Conseil.

Grands Prix de la ruralité 2012 – Candidatures du CLD.

RÉSOLUTION 502-07-12

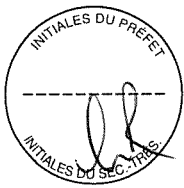
DOSSIER FORÊT DE PROXIMITÉ – PRÉSENTATION DE RAPPORT

CONSIDÉRANT le mandat réalisé par la firme Activa pour le projet de forêt de proximité, en collaboration avec un consultant en récréo-tourisme, monsieur Jocelyn Guimond;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de prévoir une séance de travail avec les membres du Conseil pour la présentation du rapport en présence des consultants pour répondre aux questions des élus et ainsi s'assurer de la plus grande appropriation des informations du volumineux rapport;

CONSIDÉRANT la prévision de 8 heures pour la préparation, le déplacement et la tenue de la rencontre, soit des frais de 680 \$ pour monsieur Guimond et de 120 \$ pour Activa;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser un montant de 800 \$, à même le fonds TPI, pour la tenue d'une séance de travail avec le Conseil pour la présentation du rapport final pour le projet Forêt de proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résultat préliminaire arpentage – terrain TPI

Les membres du comité sont informés du dossier, que le terrain doit être vendu à la valeur marchande et que l'acquéreur (le voisin) devra assumer tous les frais.

PÉRIODE DE QUESTION

VARIA

RÉSOLUTION 503-07-12

REMBOURSEMENT DE FRAIS

CONSIDÉRANT la pratique de souligner annuellement à l'occasion des fêtes, à compter de 5 ans et par tranche de 5 ans, les anniversaires d'années de service pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a amorcé l'acquisition des présents en prévision de 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

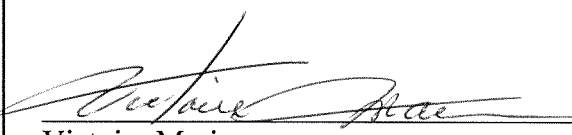
D'autoriser le remboursement à madame Line Ross d'un montant de 142 \$ pour l'achat de trois présents qui seront remis aux employés, une fois le moment déterminé pour l'année 2012.

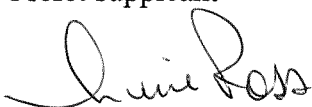
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 504-07-12

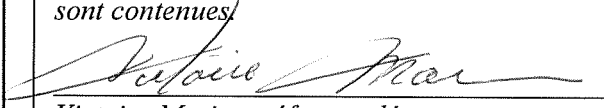
Il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Victoire Marin
Préfet suppléant


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Victoire Marin, préfet suppléant